

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 04 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 novembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale de Lezoux après convocations légales en date du 28 octobre 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Sylvie ROCHE
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Romain FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Gilles BERGAMI	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	Mr Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	M. Jean-Louis DERBIAS
Mr Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	Mr Bernard FRASIAK
Mr Christian BOURNAT	Mme Séverine VIAL
Mme Catherine MORAND	M. Yannick DUPOUE
Mr Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTE, Mr Patrice BLANC et Mr Philippe BEAL

Etaient représentés (procuration) :

- Mme OLIVON Anne-Marie donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie
- Mr LUCAS Antoine donne pouvoir à Mr DUPOUE Yannick
- Mme BOUCHERAT Nicole donne pouvoir à Mr MONEYRON Florent
- Mr BROUSSE René donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle

Absents : Mme Elyane GRANET, Mr Gilles MARQUET et Mme Déolinda DE FREITAS

VOTE : En exercice : 35 Présents : 29 Représentés : 4 Votants : 33

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : economie - pai : cession de parcelles a ets dumas

ECONOMIE - PAI : CESSIION DE PARCELLES A ETS DUMAS

CONSIDERANT que les parcelles comprises dans le périmètre de la première DUP dont l'arrêté a été obtenu en mars 2006 sont propriété de la CCEDA ;

VU la délibération n°03 du Conseil Communautaire en date du 15 octobre 2009 relative au rachat de la totalité des parcelles à l'EPF-SMAF par la Communauté de Communes ;

VU la délibération n°13 du Conseil Communautaire en date du 5 avril 2022 relative à la fixation des prix de vente des terrains situés dans le PAI et les modalités de cession ;

VU l'avancée du projet de transfert d'activités porté par les Ets Dumas ;

VU le bornage de la parcelle réalisé le 21/02/2024 ;

VU l'avis du Service des Domaines relatif à l'estimation des prix des terrains situés sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier ;

Madame la Présidente informe l'assemblée du projet d'implantation porté par la société Ets Dumas, visant à transférer son activité située à la Monnerie-le-Montel sur un terrain situé sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier. Les Ets DUMAS sont spécialisés dans le traitement de surface par application de métaux précieux, ils comptent actuellement 7 ETP et envisage la création de deux emplois supplémentaires.

Le projet prévoit la construction d'un ensemble ateliers et bureaux de 946 m² divisé en deux bâtiments distincts, sur une parcelle de 4802 m² située au sud du Parc d'Activités (le calcul de la superficie résulte d'un bornage effectué le 21/02/2024).

Ceci exposé, Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :

- La cession des parcelles cadastrée B1870 et B1872 sis Lezoux occupant une superficie de 4802 m² au prix de 30€ HT le mètre carré au profit de la société Ets Dumas France avec faculté de substitution à la SCI nouvellement créée par le dirigeant ; soit un montant de 144 060€ HT, auquel s'appliquera la TVA sur marge pour 22675.71€, soit 166 735.71€TTC
- De l'autoriser à signer l'acte de vente à l'étude ACT Notaires et Associés à Pont-du-Château, et toutes pièces relatives à cette affaire ; précision faite, que M. le Vice-Président aux affaires économiques sera également autorisé à signer l'acte de vente et les documents s'y rapportant.
- D'approuver le Cahier des Charges de Cessions de Parcelles afférent à cette cession et de l'autoriser à signer celui-ci
- D'inscrire le montant de la cession au Budget Annexe 2026 du Parc d'Activités Intercommunal / Recettes.

AR Prefecture

063-246301097-20251104-20251104_05-DE
Reçu le 05/11/2025

CCEDA
CC 04.11.2025
(05)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 05 novembre 2025
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 05 novembre 2025
Signé par Elisabeth BRUSSAT,
Présidente

